EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLEX
Délibération n° 17-2024

Nombres de conseillers :	**19**	L'an deux mil vingt-quatre,
En exercice :	**19**	Le 21 mars 2024
Présents :	**12**	Le Conseil Municipal de la commune de Challex, dûment convoqué,
Votants :	**16**	est réuni sous la présidence d'Aline HOFER FAVRE, maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : Aline HOFER FAVRE – Michel PETER – Jocelyne BLAZER — Brigitte FLEURY — Patricia ALTHERR — Marie-Julie SENEZE – Yohann FURNON – Françoise SUDAN – Martial MEDA —– Raquel CAJARAVILLE ORTIGUEIRA — Cyrielle CHAMOT — Marie-Julie MAILLEFER ;

Absents ayant donné procuration : Jean-Pierre SZWED (procuration à A Hofer Favre) - Corentin RINALDI (procuration à Y. Furnon) - Sandrine SHAW (procuration à P. Altherr) - Nolwenn SUDAN (procuration à F Sudan)

Absents : Xavier MAIRE - Cédric HERNALSTEENS - Nicolas JAN

Secrétaire de séance : Patricia ALTHERR

Délibération n°17-2024 : réfection partielle de voies communales

Mme le maire informe l'Assemblée que plusieurs voies communales nécessitent des travaux de réfection par application d'enrobés sur certaines portions de voirie.

Après avoir fait le diagnostic de l'état général des routes, il est proposé de procéder à des opérations de réfection partielle des voies suivantes : chemin des Carres, route de Pergy, Chemin du Moulin, route de Dardagny.

La commune a fait le choix de solliciter l'entreprise Spie Batignolles pour analyse et réalisation d'un devis, car il s'agit d'un sous-traitant de la société Eiffage qui réalise l'ensemble des travaux d'enrobés de la commune.

Il s'agit, en outre, de la seule entreprise proposant l'application d'enrobés projetés par procédé GREMAIR.
La technique de l'enrobé projeté est basée sur la projection à air comprimé de gravillons enrobés d'émulsion.
L'enrobé projeté convient pour les nids de poules, pelades, rives de chaussées dégradées, réfection de tranchées, déformation et affaissement ponctuels…

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société Spie Batignolles, dont le montant s'élève à 24 650.00 € HT, soit 29 580.00 € TTC.
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus »

Pour extrait conforme,
Fait à Challex, le 21 mars 2024
Le Maire,
Aline HOFER FAVRE

MAIRIE DE CHALLEX ★ DEPARTEMENT DE L'AIN ★